



|                         |    |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 44 |
| Présents                | 37 |
| Nombre de pouvoirs      | 7  |
| Votants                 | 44 |

## **DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2026 – 070**

### **Affectation des résultats 2025 – Budget annexe SPANC**

Séance du 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint Sulpice les Champs, au nombre de trente-sept sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 4 juin 2026.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

Denis FOUREAU (suppléant de Guy BRUNET) ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Benjamin SIMONS ; Olivier PEYRATAUD (suppléant de Marina BONIFAS) ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Frédéric VAISSET (suppléant de Michel DELRIEU) ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pascaline BLANCHON (suppléante de Pierrette LEGROS) ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

Bernard ROUGIER à Isabelle DUGAUD ; Cynthia VELLEINE à Jean-Pierre LANNET ; Philippe ESTERELLAS à Mélanie LE NUZ ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Bernard BONNEFOND à Didier MIOMANDRE ; Valéry MARTIN à Valérie BERTIN ; Denis PRIOURET à Jacques TOURNIER.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20260610-2026\_070-DE

Constatant que le Compte Financier Unique du budget annexe du SPANC présente :

- |                                              |              |
|----------------------------------------------|--------------|
| 1. un excédent cumulé de fonctionnement de : | 28 576,21 €  |
| 2. un déficit cumulé d'investissement de :   | - 5 832,94 € |
| 3. un état des restes à réaliser de :        | 0,00 €       |
| 4. soit un besoin de financement de :        | - 5 832,94 € |

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 (Gregorio YONG VIVAS, François PERREAUT)**

**POUR : 42**

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des votants, décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement (1) comme suit :**

- à titre obligatoire : au compte 1068 en recettes, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (4), la somme de 5 832,94 €
- le solde disponible (1-4), soit 22 743,27 €, sera affecté comme suit :
  - en excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 22 743,27 €

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIEE le

**Jean-Luc LEGER,**

**Président**



REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20260610-2026\_070-DE